

# Abus financiers, sécurité

## Qu'est-ce que l'abus financier ?

L'abus financier est l'utilisation illégale ou non autorisée de l'argent ou des biens d'autrui. Certains types d'abus financiers sont très clairs, par exemple le vol ou la fraude. Dans d'autres cas, il est plus difficile de mettre un nom sur l'abus financier, qui peut consister à faire pression sur la victime, à la forcer ou à la tromper pour qu'elle fasse des choses qu'elle ne veut pas faire.

Les Canadiens vivant avec un handicap sont plus susceptibles d'être victimes d'abus, y compris d'abus financiers. L'abus peut provenir d'un étranger, mais souvent, il est le fait d'une personne que la victime connaît bien. Il s'agit parfois d'un ami proche, d'un membre de la famille ou même d'une personne dont le rôle était de protéger et de prendre soin de la victime.

## Exemples



1. Quelqu'un encaisse votre chèque et garde tout ou partie de l'argent sans votre autorisation.



2. Si votre mandataire ou votre fiduciaire prend de l'argent sur votre compte bancaire pour lui-même, il vous vole.

# Abus financiers, sécurité

## 3. On vous convainc ou on vous trompe;



- Prêter ou donner de l'argent, des biens ou des possessions



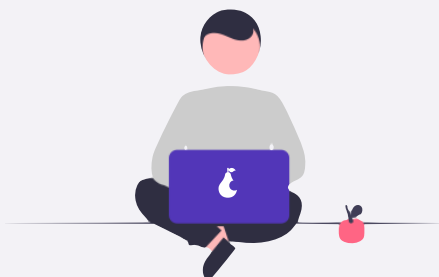
- Vendre ou déménager de votre domicile



- Signer des documents juridiques ou financiers que vous ne comprenez pas



- Faire un achat dont vous n'avez pas envie ou besoin



- Travailler pour peu ou pas d'argent

# Abus financiers, sécurité

## Qu'est-ce que la fraude ?

La fraude est une tromperie illicite ou criminelle visant à obtenir un gain financier ou personnel. Les personnes qui commettent des fraudes sont appelées des escrocs et utilisent de nombreux moyens différents pour victimiser les gens, notamment l'internet, les appels téléphoniques et le porte-à-porte.

## Exemples

- Vol d'identité
- Fraude par carte de crédit ou de débit
- Escroqueries en ligne
- Appels téléphoniques frauduleux



Signalez toutes les fraudes et escroqueries à  
votre police locale ou appelez PhoneBusters  
**1 - 888 - 495 - 8501**

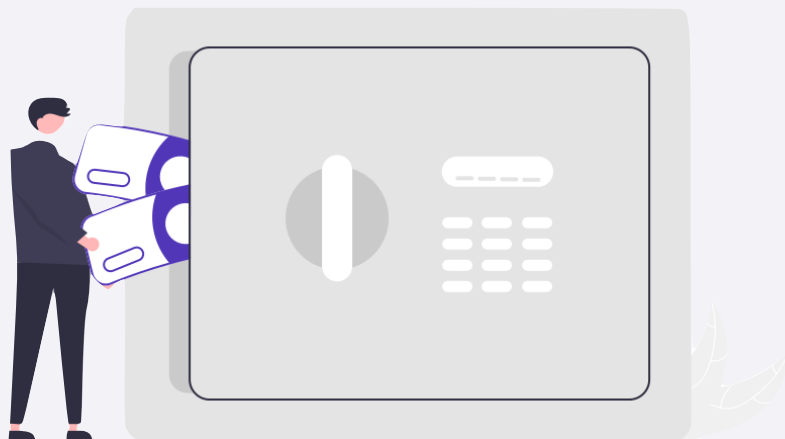
# Abus financiers, sécurité

## Conseils rapides

### Conseils et mesures de protection

**Il existe des mesures que vous pouvez prendre pour vous protéger et protéger les personnes qui vous sont chères.**

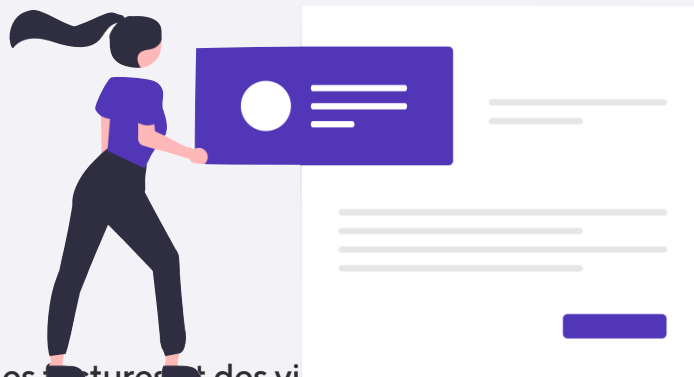
- Conservez vos informations financières et personnelles dans un endroit sûr
- Conservez tous vos documents personnels dans un endroit sûr. Si vous n'en avez pas besoin, n'emportez pas votre certificat de naissance, votre passeport ou votre carte d'assurance sociale.
- Tenez un registre de l'argent que vous donnez et notez s'il s'agit d'un prêt ou d'un don.
- Sachez ce que vous possédez, l'argent que vous avez en banque, et vérifiez-le régulièrement.
- Pour les décisions importantes concernant votre maison ou d'autres biens, demandez un avis juridique avant de signer des documents.
- Demandez à une personne de confiance d'examiner les contrats et autres documents avant de les signer.
- Soyez très prudent si vous ouvrez un compte bancaire commun - l'autre personne peut retirer tout l'argent sans rien demander.
- Faites l'effort de rester en contact avec divers amis et membres de votre famille afin de ne pas vous isoler.
- Veillez à utiliser des mots de passe forts et à les conserver en sécurité.



# Abus financiers, sécurité

## Conseils rapides

- Ne communiquez jamais à une autre personne votre code PIN ou vos mots de passe de compte et prenez soin de couvrir votre main lorsque vous saisissez votre code PIN aux guichets automatiques et lorsque vous faites des achats dans les magasins.
- Débarrassez-vous en toute sécurité des vieilles factures et des vieux relevés, en les déchiquetant.
- Ne cliquez pas sur les fenêtres pop-up, ne répondez pas aux courriels, n'ouvrez pas les pièces jointes et n'allez pas sur les liens de sites Web envoyés par des personnes que vous ne connaissez pas. Votre banque ou votre coopérative de crédit ne vous enverra rien par courrier électronique, sauf si vous le leur demandez.
- Ne donnez jamais votre carte de crédit, votre compte bancaire ou des informations personnelles à quelqu'un au téléphone, à la porte ou sur Internet, à moins que vous ne connaissiez la personne ou l'organisation avec laquelle vous traitez, ou que vous ayez établi le contact.
- Vérifiez que les sites Web sont sécurisés. Les sites Web sécurisés affichent l'image d'un cadenas dans le navigateur.
- Ne signez pas d'accord ou de contrat pour acheter quoi que ce soit sans vous donner le temps d'y réfléchir.
- Si un vendeur insiste sur le fait qu'une "offre" est "limitée dans le temps" et que vous devez décider à ce moment-là, il est probablement préférable de ne pas acheter.
- Méfiez-vous si une personne que vous ne connaissez pas vous demande de lui envoyer de l'argent ou un chèque, ou de lui retourner de l'argent qu'elle vous a envoyé "accidentellement".
- Avant d'engager quelqu'un ou d'accepter de faire effectuer des travaux dans votre maison, demandez une preuve d'identité et des références, et vérifiez-les.



# Abus financiers, sécurité

## Conseils rapides

- Ne répondez pas aux courriels indiquant que vous devez de l'argent, que vous avez été surfacturé et que vous devez être remboursé, que vous avez gagné de l'argent ou d'autres prix. Si vous pensez que c'est le cas, contactez séparément l'entreprise concernée.
- Si les questions financières sont difficiles pour vous, n'ayez pas peur de demander de l'aide ou du soutien pour comprendre ou gérer vos besoins quotidiens.

## Que pouvez-vous faire si vous pensez avoir été victime d'un abus financier ?

- Si vous pensez être victime d'un abus financier, demandez de l'aide. L'agresseur peut essayer de vous faire croire que c'est vous qui êtes à l'origine du problème, mais ce n'est pas vrai.
- Le fait de le dire à quelqu'un peut être effrayant. Vous avez peut-être peur qu'il le dise à d'autres, qu'il ne vous croie pas, ou que vous perdiez vos soutiens, vos amis ou même votre famille. Vous n'êtes pas seul.
- Il est important d'en parler à quelqu'un, c'est peut-être le seul moyen de mettre fin à la maltraitance, d'arranger les choses, de se sentir mieux dans sa peau et de protéger les autres contre les abus.
- Faites attention à qui vous parlez, assurez-vous que vous leur faites confiance, demandez-leur s'ils peuvent garder le secret.
- Si vous n'avez pas de membre de la famille ou d'ami proche qui puisse vous aider, il existe des ressources communautaires que vous pouvez utiliser pour mettre fin à la maltraitance. Vous pouvez en parler à votre médecin, à un travailleur social, à un conseiller, à un avocat, au bureau local du tuteur public, à une organisation de soutien aux personnes handicapées, ou contacter la police.



2021

# Abus financiers, sécurité

Conseils rapides

## Que pouvez-vous faire d'autre pour assurer votre sécurité ?

### Ordre de tutelle

La mise en place d'une ordonnance de mise sous tutelle peut être un moyen de vous protéger contre les abus financiers, la fraude ou l'exploitation. Un fiduciaire est une personne légalement autorisée à s'occuper de vos finances et à prendre des décisions financières en votre nom. Il peut s'agir d'un membre de la famille, d'un ami ou d'un curateur public.

### Personne de confiance

Une personne de confiance est le nom d'une personne en qui vous avez confiance, qui est donné à votre banque et à d'autres institutions financières. Cette personne n'est pas légalement en mesure de prendre des décisions pour vous ou en votre nom, mais elle peut être contactée si votre banque, votre planificateur financier ou une autre personne s'inquiète pour vous.

### Bureaux du Tuteur et du curateur public

Chaque province ou territoire dispose d'un bureau officiel du Tuteur et curateur public. Communiquez avec votre bureau local pour obtenir de plus amples renseignements.

### Ressources et liens

Conseil des Canadiens avec déficiences (CCD)

Réseau des femmes handicapées (RAFH)

Enablelink

